



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Intérieur

Direction des Finances communales

Luxembourg, le 6 janvier 2016

Références: **57/2016/CAC**

Affaire suivie par : Claudine Gonzalez



**Objet :** *Organisation scolaire définitive de l'enseignement musical 2015-2016*

Retourné à Madame la Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette avec l'information que j'approuve l'organisation scolaire définitive approuvée par le conseil communal en date du 16 octobre 2015.

Néanmoins, il y a lieu de formuler la remarque suivante :

L'enseignement musical sera dispensé en régie directe avec un total de 920 heures d'enseignant. En tout 1.171 cours individuels et collectifs sont organisés pour un total de 2.422 élèves (élèves-cours).

Pour le Ministre de l'Intérieur  
Le Conseiller de Direction

  
Commune  
15.01.2016 P.B.

Clara MULLER

**Copie de la présente est adressée à Monsieur le Commissaire à l'enseignement musical pour information.**



N/réf : ps-cb 96/15

Luxembourg, le 15 décembre 2015

<b>Ministère de l'Intérieur Finances Communales</b>
Entrée: <b>1 8 DEC. 2015</b>
No.....

Ministère de l'Intérieur  
Service des Finances Communales

L-2933 LUXEMBOURG

**Concerne: Administration communale d'Esch-sur-Alzette.  
Organisation scolaire définitive de l'enseignement musical 2015-2016.  
Délibération du Conseil Communal d'Esch-sur-Alzette du 16 octobre 2015.**

Soit la présente transmise au Ministère de l'Intérieur, Service des finances communales, conformément à l'article 6 du règlement grand-ducal du 3 août 1998 ayant pour objet de définir les conditions-cadre de l'organisation de l'enseignement musical par les communes et d'instituer une Commission consultative interministérielle à l'enseignement musical.

L'organisation scolaire définitive, approuvée par le Conseil Communal d'Esch-sur-Alzette sous date du 16 octobre 2015 est approuvée par le Commissaire à l'enseignement musical.

Le Commissaire à l'enseignement musical



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

PB

Date de l'annonce publique de la séance:  
05.10.2015

Date de la convocation des conseillers :  
05.10.2015

point de l'ordre du jour no:

6

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 16 octobre 2015

**Présents:** Spautz, bourgmestre, Kox, Tonnar, Hinterscheid, Codello, échevins, Maroldt, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Hansen, Bernard, Freis, Mischo, Biltgen, Kersch, Majerus, conseillers  
**Espen, secrétaire général**  
**Absents:** Knaff, conseiller

Ministère de l'Intérieur

Entrée: 16 NOV. 2015

47904

## Le Conseil Communal;

**Objet: Conservatoire de musique ;  
Organisation scolaire définitive 2015/2016**

Considérant qu'avec l'entrée en vigueur de la loi concernant l'harmonisation de l'enseignement musical sur le plan national, les communes sièges d'un établissement d'enseignement musical sont tenues de soumettre annuellement aux délibérations des conseils communaux une organisation scolaire de l'enseignement musical dispensé dans leur conservatoire, école de musique, resp. cours de musique;

Vu sa délibération du 26 juin 2015 approuvant l'organisation scolaire provisoire du conservatoire de musique pour l'année scolaire 2015/2016;

Vu le travail organique définitif du conservatoire de musique de l'exercice 2015/2016 présenté par Monsieur le directeur du conservatoire;

Vu la loi du 28 avril 1998 portant :

- harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal
- modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail
- modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le traitement des fonctionnaires de l'Etat

Vu le règlement grand-ducal du 3 août 1998 ayant pour objet

- de définir les conditions-cadre de l'organisation de l'enseignement musical pour les communes et
- d'instituer une Commission consultative interministérielle à l'enseignement musical ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi.

**approuvé  
à l'unanimité**

l'organisation scolaire définitive du conservatoire de musique de l'année scolaire 2015/2016.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 12.11.2015  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général

Suivent les signatures

La bourgmestre,



Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2015

Ville d'Esch-sur-Alzette

**Commission des Affaires Culturelles**  
B.P. 145 L- 4002 Esch/Alzette

Taina Bofferding, présidente  
Tél. : 621 19 26 08  
Email : taina.bofferding@villeesch.lu  
Gilles Kommes, secrétaire  
Tél. : 54 73 83 411  
Email: gilles.kommes@villeesch.lu

Au Collège des Bourgmestre et Echevins  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette

**Objet : Avis de la Commission des Affaires Culturelles - Conservatoire du 6 octobre 2015 concernant l'organisation scolaire définitive pour l'année 2015-2016 du Conservatoire de Musique de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Madame la Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les Echevins,

Conformément à l'art. 12 de la loi portant sur l'harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal, la Commission des Affaires Culturelles - Conservatoire a été appelée à exprimer son avis concernant l'organisation scolaire définitive pour l'année 2015-2016 du Conservatoire de Musique de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

En conséquence, la Commission des Affaires Culturelles - Conservatoire, réunie le 6 octobre 2015, a l'honneur de vous informer qu'elle approuve à l'unanimité l'organisation scolaire définitive pour l'année 2015-2016 du Conservatoire de Musique de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, l'expression de nos salutations très distinguées.

  
Gilles Kommes  
Secrétaire

  
Taina Bofferding  
Présidente